

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1074 rendant applicables à la Côte françaises de- Somalis et dépendances les dispositions du décret du 15 août 1937, rendant obligatoire dans la métropole le nouveau Codex pharmaceutique (Pharmacopée française, édition de 1937)

n° 1074

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 décembre 1937

Numéro JO
n° 492 du 30/11/1937

Date du numéro
30 novembre 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 24 3/S. du 20 octobre 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les dispositions du décret du 15 août 1937 rendant obligatoire dans la métropole le nouveau Codex pharmaceutique (Pharmacopée française, édition de 1937), sont applicables à la colonie de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à mesure de publicité applicable.

Pierre-A. I.YPE.